



Délibération n° 2013 / 51

**Avis simple sur la course à la voile « Langouste cup » organisée par le club
de loisirs Léo Lagrange
Du 7 au 9 juin 2013**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le Décret N°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'Arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 26 décembre 2012 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simple,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 22 mai 2013,

Considérant les éléments présentés dans le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 par l'organisateur « Club de loisirs Léo Lagrange »,

Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet de cette manifestation nautique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 pour lesquels le Parc naturel marin est opérateur (FR 5302006 Côtes de Crozon et FR 5312004 Camaret) et des interactions négatives potentielles sur ces habitats et espèces d'intérêt communautaire lors de cette course,

Article unique

Le Président du Conseil de gestion émet un avis simple favorable sous réserve de :

- l'absence de marque de parcours installée par l'organisateur sur les bancs de maërl localisés au nord de Camaret (cf. annexe 1) ;
- d'un éloignement minimum de 100m pour les bateaux à voile et de 300m pour les bateaux à moteur au niveau des sites de nidification des oiseaux en Presqu'île de Crozon (cf. annexe 2).

Au Conquet, le

24 MAI 2013

Pierre MAILLE

Président du Parc naturel marin d'Iroise

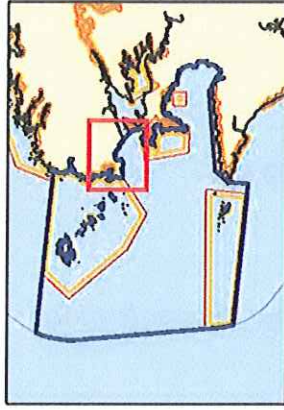
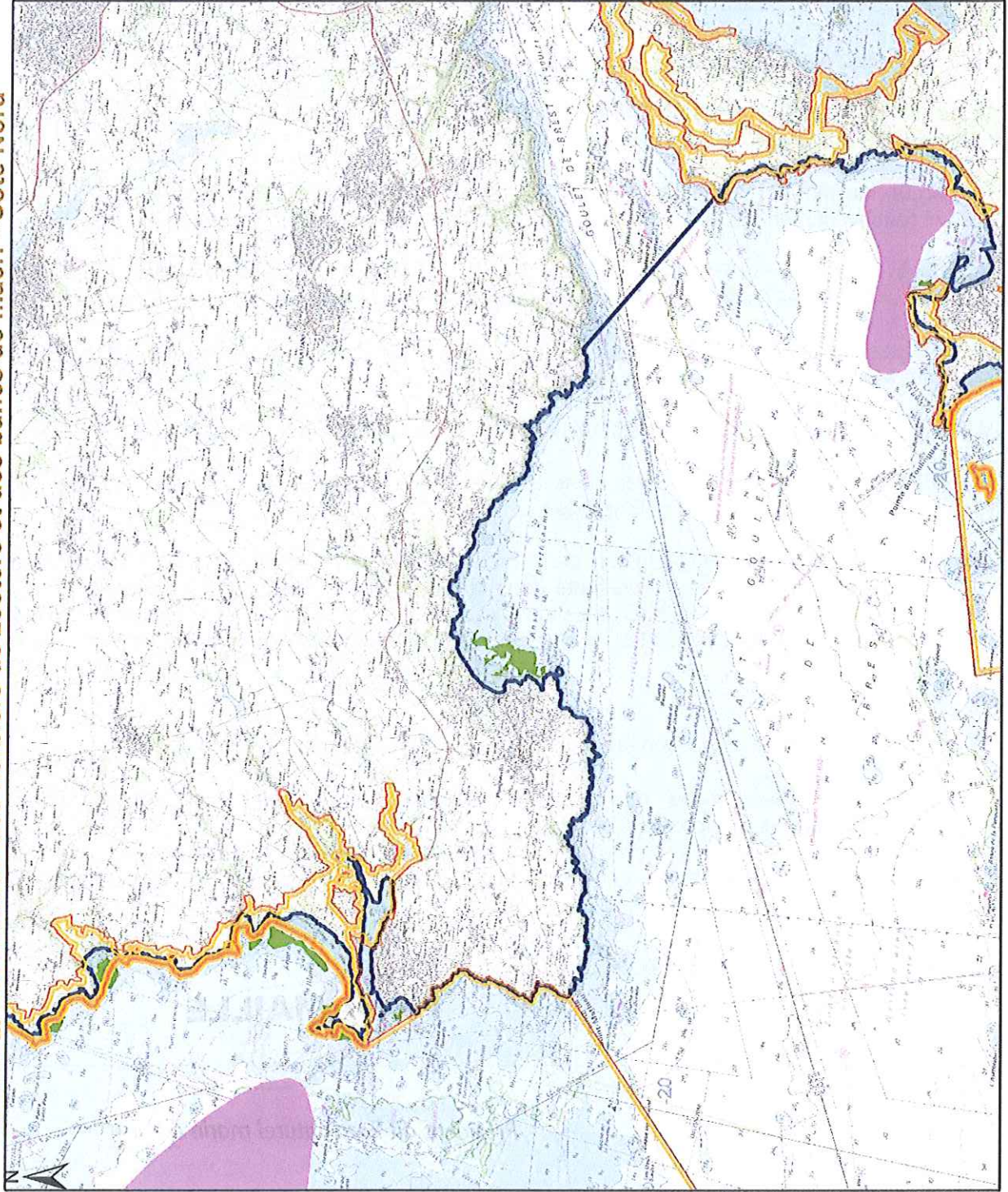


PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Annexe 1. Localisation des herbiers de zostère et des bancs de maërl - Côte Nord

EDITEE LE :

23/01/2013



Habitats marins sensibles

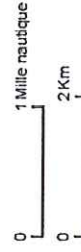
- Herbier à *Zostera marina*
- Banc de maërl*

Sites Natura 2000

- Directive Habitats Faune Flore

Limites administratives*

- Limite de la mer territoriale
- Parc naturel marin d'Iroise



Sources des données :

- Herbiers à *Zostera marina* : IJEMLEMAR, 2010
- Banc de maërl vif : IJEMLEMAR, 2012
- Enveloppe de distribution potentielle
- Point National Aires Marines Protégées : SHOM, 2010
- Carte de la zone de protection
- Parc naturel marin d'Iroise : AAMP/PNMI, 2011
- Parc naturel marin d'Iroise : AAMP/PNMI, 2011
- Natura 2000 : DREAL-MNH-NH-AAAMP, 2012

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



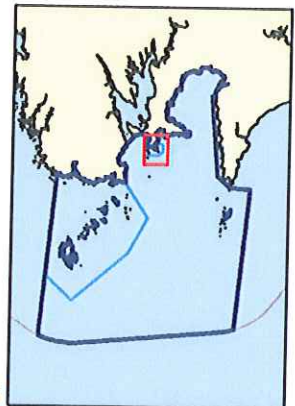
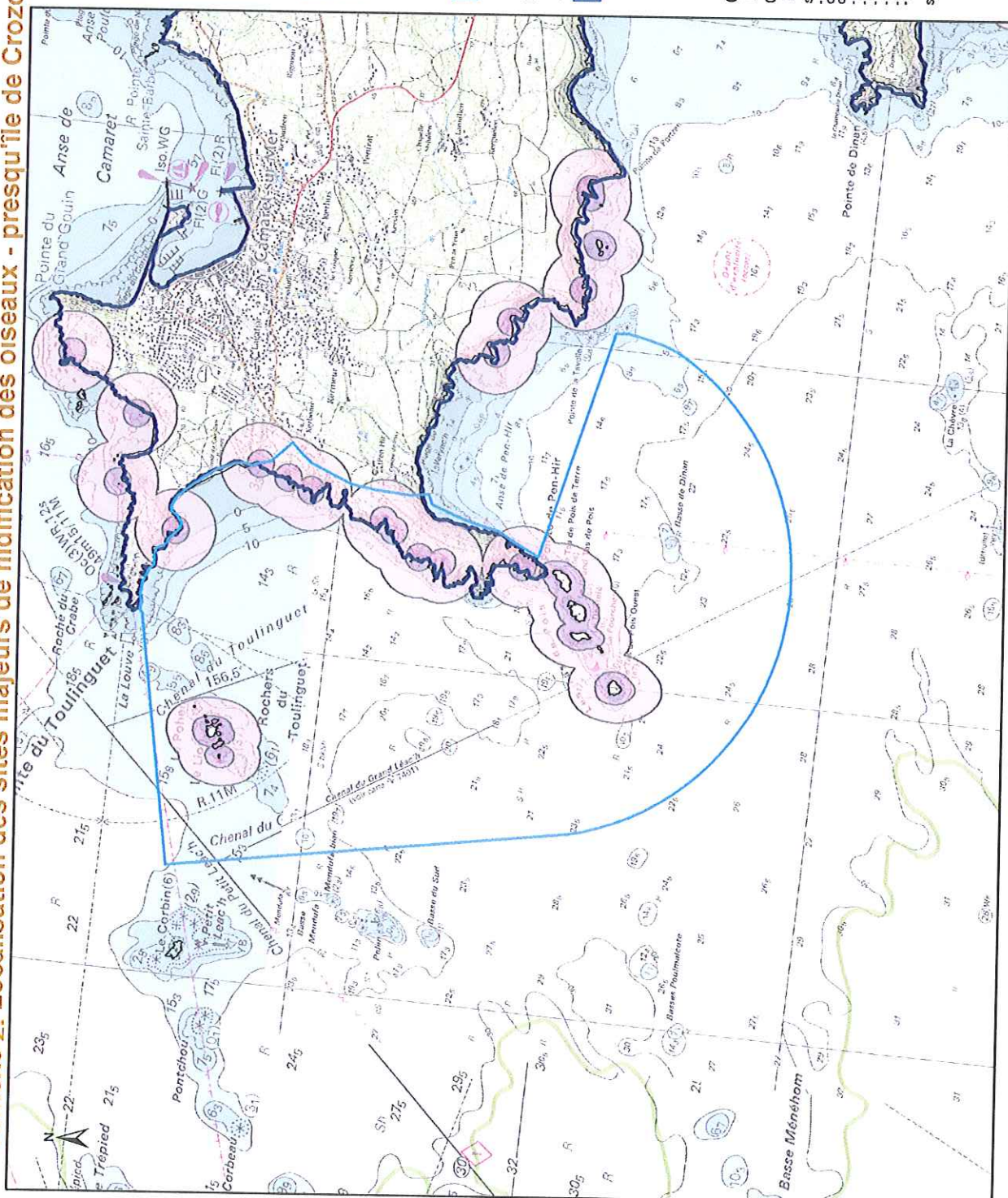


PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Annexe 2. Localisation des sites majeurs de nidification des oiseaux - presqu'île de Crozon

EDITEE LE :

21/02/2013



Site de nidification

- Distance de 100 mètres (bateau à voile et kite-surf)
- Distance de 300 mètres (bateau à moteur)

Sites Natura 2000

- Directive Oiseaux

Limites administratives*

- Limite de la mer territoriale
- Parc naturel marin d'Iroise



Sources des données :

- Site de nidification d'oiseaux (compilation) : AAMP/PNMI selon PNMI ONCFS, CELRL, PNRA, Bretagne vivante, OROM, bulletin ornithologique de l'Ouessant, CEMO 02/2013
- Parc naturels maritimes français : SHOM, 2010
- Natura 2000 : DREAL-MNH-NALM 2011
- Fond de carte scan littoral : SHOMIGN, 2011*
- Fond de carte scan : SHOM*
- (ne pas utiliser pour la navigation)

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



